



Document de référence en
GYNECOLOGIE MEDICALE
à l'usage des Commissions de qualification

Professeur Jean Luc Pouly
Président de la commission de première instance de qualification en gynécologie médicale

Adopté par le Conseil National – Session du 6 février 2015

Suite à une réunion entre les membres des commissions de première instance et d'appel en novembre 2014, ce référentiel a été établi pour situer les prérequis nécessaires à cette demande.

Il est rappelé aux éventuels candidats que ce référentiel n'est qu'une trame indicative et que la commission est, en définitive, seul juge pour accorder ou non la requalification.

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle et d'une formation théorique

Pour l'expérience professionnelle

- il est demandé 3 années d'Equivalent Temps-Plein (ETP)
- effectuée dans des organismes du type
 - o hôpital public
 - o hôpital privé participant au service public
 - o service de PMI
 - o mission humanitaire (pour un maximum de 1.5 an ETP)
 - o Planning (pour un maximum de 1.5 an ETP)
- Cette expérience professionnelle doit être attestée par l'organisme employeur et confirmée par le chef de service. Elle doit avoir été effectuée sur un des statuts suivants :
 - o Médecin vacataire dans un service de gynécologie (ou équivalent)
 - o Médecin Assistant dans un service de gynécologie (ou équivalent)
 - o Praticien hospitalier contractuel dans un service de gynéco (ou équivalent)
 - o Praticien hospitalier de médecine générale dans un service de gynécologie (ou équivalent)
 - o Pour les autres statuts, la commission sera seul juge, mais les postes d'interne ou de faisant fonction d'interne ne seront pas retenus.
- Ces fonctions doivent avoir été exercées dans des services en relation avec la Gynécologie Médicale à savoir des services ou unités fonctionnelles de
 - o Gynécologie médicale
 - o Gynécologie obstétrique
 - o Médecine de la reproduction (clinique ou biologique)
 - o Endocrinologie
 - o Radiographie échographie
 - o Sénologie
 - o Cancérologie à orientation gynécologique

Pour la formation théorique, validation de :

- 3 Diplômes Universitaires (DU) ou Diplômes Inter-Universitaires (DIU) en rapport avec la Gynécologie Médicale dont le DIU de Formation Complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes.
 - DU : la sénologie, l'échographie, l'oncologie et tous ceux ayant une connotation clairement gynécologique ou obstétricale (ménopause, contraception, stérilité ...).
 - Pour les autres DU, l'appréciation sera faite par les membres de la commission.
 - Un MASTER 2 en référence à la gynécologie médicale
 - Une Thèse de doctorat en science en référence à la gynécologie médicale